

CONSEIL MUNICIPAL DE VAULX
SEANCE DU 26 FEVRIER 2010

Le 26 février 2010, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaulx, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier MARMOUX, Maire.

Date de convocation : 22 février 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : Votants : 14

*Etaient Présents : Olivier MARMOUX-Laurent BOUVIER -Evelyne DEPLANTE--René DUCORPS-
Chantal CURTY-MARCHAND-Béatrice POUJOL-Patrick CHALOT-Marc RAVOIRE-Philippe HELF-
Fabrice PERRISSOUD -Nathalie DEMETZ- Yves LAMAISON - Emmanuelle JANSSEN-ROUGERIE-
Axel MINEUR*

Etait absent excusé Pascal CONTAT

A été désigné secrétaire : Philippe HELF

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour trois délibérations :
Modification du temps de travail de mesdames Douiri et Duffour
Remboursement frais de déplacement Béas Coralie
Modification des statuts du SMDEA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE d'ajouter à l'ordre du jour les trois délibérations susvisées

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du 29 janvier 2010

Le compte-rendu est approuvé. Toutefois, Madame Béatrice POUJOL souhaiterait préciser son intervention. Elle souhaitait qu'une estimation soit faite pour la création dans un seul et même bâtiment d'une école et d'une salle municipale et de tous les abords.

Yves Lamaison souhaiterait avoir des précisions pour ce qui concerne la remarque de l'abri bus de Mornaz et prendra contact avec M Perrissoud rapidement

Compte rendu des décisions prises par délégation

Néant

Urbanisme :

Madame Deplante informe le Conseil sur les dossiers en cours :

PC 74 292 10X0002 FORTIN Alain : il s'agit d'une maison individuelle

C'est en cours d'instruction à la DDT il n'y a rien à signaler.

Travaux

Approbation de la proposition d'aménagement du chef-lieu (schéma d'implantation ci-joint)

Monsieur le Maire présente le projet et demande aux élus de le valider pour avancer et pouvoir solliciter des cabinets d'étude (géomètres, urbanistes, architectes, économistes)

Le choix est à faire entre :

une salle communale à coté de l'école,
une extension de l'école sur la parcelle A 803 et une salle communale sur la parcelle A 714
ou une salle et une nouvelle école mutualisées sur la parcelle A 714.
Des locaux techniques seraient envisagés sous la salle communale.
Madame Poujol regrette que le nouveau chiffrage fait par le CAUE ne repose que sur une école neuve.
Elle estime que le coût de la restructuration de l'école est lourd et que cela devrait permettre de réfléchir à un bâtiment mutualisé.
Madame Demetz demande à avoir une vision globale du projet du village, voir comment les bâtiments s'organisent entre eux.
Monsieur le Maire explique qu'au cours d'une réunion, à laquelle participait Madame Poujol, le personnel de l'ATESAT a reconnu que le précédent PLU n'avait pas envisagé la coordination des différentes structures.
Il s'agit de voir un plan d'ensemble du village pour les 20 à 50 ans à venir.
Les élus refusent de créer une salle polyvalente à côté de l'école.

Monsieur le Maire précise le projet :

Les bâtiments :

Une salle polyvalente et le local technique seraient sur le terrain du bas parcelle n° A 714, avec un aménagement des extérieurs. Pourrait être construit sur la parcelle, un habitat collectif et/ ou des commerces. L'extension de l'école serait envisagée sur la parcelle n° A803. Des parkings seraient créés à proximité du terrain de pétanque et éventuellement sur la parcelle n° A1098 se situant au-dessus de la mairie. L'accès à la mairie serait ainsi facilité.

Les aménagements extérieurs :

Une aire de jeux -genre agospace -serait créé vers la salle communale et des petits jeux seraient installés sur le chemin qui rejoindrait l'habitat pavillonnaire en haut du verger (ce verger est déjà identifié dans le plu actuel sur la parcelle A1098).

La voirie :

Des voies piétonnes (déjà en partie tracées) seraient créées pour accéder à l'école par l'arrière évitant ainsi la départementale et pourraient éventuellement permettre la connexion avec le chemin de Bellossy. Cela permettrait de créer une ceinture et d'accéder au chemin rural qui débouche à l'entrée de l'école

En résumé, beaucoup de voies douces, aménagement de la RD, place centrale à retravailler, aménagement des voiries pour réduire la vitesse et améliorer les carrefours.

Madame Poujol demande si l'habitat collectif est prévu à deux endroits. Philippe Helf pense qu'au rythme actuel de construction, le quota accepté par le PLH sera atteint avant 2020, en surface et nombre d'habitants. Il ne sera pas possible de faire de l'habitat collectif.

Monsieur le Maire précise que le PLH prévoit 12 logements en locatif privé. Il pourrait fort bien être envisagé d'intégrer 2 bâtiments de 6 logements en veillant à la négociation avec les constructeurs – la réglementation en matière d'assainissement bloque beaucoup de projets et incitent les personnes à bâtir en extérieur, ce qui est contraire à la volonté de développer un habitat groupé sur les deux pôles de développement identifié par le SCOT.

A la demande de Madame Poujol, Monsieur le Maire confirme que la décision pourrait être mise en cause si l'estimation financière du projet le rendait impossible pour les capacités de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le projet d'aménagement du Chef-lieu tel que présenté par Monsieur le Maire

Personnel :

Modification de temps de travail Duffour Ghislaine et Douiri Louisa

Monsieur Bouvier rappelle à l'Assemblée que par délibération du 29 janvier 2010 a été accepté de :

Passer le contrat de travail de Mme DUFFOUR Ghislaine d'une durée hebdomadaire de 22,57 h à une durée hebdomadaire de 22,75 h, soit 22h45 mn

Passer le contrat de travail de Mme DOUIRI Louisa d'une durée mensuelle de 13,50 h, à une durée hebdomadaire de 14,11 h

Or, en recalculant les temps de travail, il s'avère qu'il faudrait porter à 23,19 h le temps de travail de Mme DUFFOUR Ghislaine et 14,12 h le temps de travail de Mme DOUIRI Louisa chacune.

Ainsi, il est proposé de :

Passer le contrat de travail de Mme DUFFOUR Ghislaine d'une durée hebdomadaire de 22,57 h à une durée hebdomadaire de 23,19 h

Passer le contrat de travail de Mme DOUIRI Louisa d'une durée mensuelle de 13,50 h, à une durée hebdomadaire de 14,12 h

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :

DE Passer le contrat de travail de Mme DUFFOUR Ghislaine d'une durée hebdomadaire de 22,57 h à une durée hebdomadaire de 23,19 h

DE Passer le contrat de travail de Mme DOUIRI Louisa d'une durée mensuelle de 13,50 h, à une durée hebdomadaire de 14,12 h

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir entre Mesdames DUFFOUR, DOUIRI et la Commune et le l'avenant au contrat CAE avec Pôle Emploi

Remboursement frais de déplacement BEAS Coralie

Monsieur BOUVIER explique à l'Assemblée que Mademoiselle Béas Coralie, la personne qui a été recrutée pour remplacer la directrice du centre aéré a demandé le remboursement des frais de déplacement de chez elle à Vaulx. Cette demande a été acceptée.

En conséquence, il convient de lui rembourser les frais kilométriques engagés pour venir de Injoux-Génissiat (lieu de résidence) à Vaulx, soit 48 kilomètres par jour pendant la durée du centre aéré du 15 au 19 février 2010 sur la base de 0.25 € le km.

La dépense en résultant, soit 60,00 € sera réglée avec le salaire de l'agent.

Ainsi, il est proposé de :

De rembourser à Mademoiselle BEAS Coralie les frais kilométriques occasionnés du 15 au 19 février, à raison de 48 kilomètres par jour, pour un montant global de 60,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :

DE REMBOURSER à Mademoiselle BEAS Coralie les frais kilométriques occasionnés du 15 au 19 février, à raison de 48 kilomètres par jour, pour un montant global de 60,00 €

- Finances :

Devis changement réfrigérateurs de la cantine

Monsieur BOUVIER Laurent explique à l'Assemblée qu'il convient de remplacer les réfrigérateurs vétustes de la cantine scolaire.

Quatre sociétés ont soumissionné et déposé une offre

CFM à Cran Gevrier (74)

POL'AIR Fluides à Rumilly (74)

THIRODE à Mery (73)

ACHAT CCP à Villaz (74)

La commission d'appel d'offres, réunie le 18 février a étudié les devis et retenu la proposition de la société ACHAT CCP comme la plus avantageuse du point de vue technique et financier pour un montant de 3 359,20 €

Il s'agit de deux armoires froides de 660 L. Monsieur Lamaison et Madame Curty-Marchand soulignent que les conditions actuelles de préservation des denrées à la cantine ne sont pas acceptables ; les réfrigérateurs sont trop petits. Si le cuisinier utilise plus de produits frais dans le cadre d'une cuisine bio, il lui faudra nécessairement plus de rangement. La capacité actuelle des réfrigérateurs doit être d'environ de 400 L.

Il est proposé à l'Assemblée :

de retenir la proposition de la société ACHAT CCP comme la plus avantageuse du point de vue technique et financière et de passer commande pour 3478.00 €

de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2010 articles 2188

Le Conseil Municipal, à la majorité en raison de 5 abstentions (Messieurs PERRISSOUD Fabrice, Mineur Axel, DUCORPS René, HELF Philippe et Madame DEMETZ Nathalie) et 9 voix pour DECIDE :

- DE RETENIR la proposition de la société ACHAT CCP comme la plus avantageuse du point de vue technique et financier et de passer commande pour 3 478.00 €

- DE S'ENGAGER à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2010 article 2188

Depuis le Conseil Municipal, l'entreprise ACHAT CCP a accepté de réduire à 3 359,20 € TTC le devis. La commande a été passée pour ce montant et la délibération modifiée dans ce sens

Réfection des peintures de la salle des fêtes

Monsieur BOUVIER rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 27 novembre 2009, avait été attribué à l'entreprise BOURQUI de Chilly le marché pour la réfection des peintures de la salle des fêtes.

Or, cette entreprise avait présenté un devis erroné qu'elle n'a pas souhaité modifier.

Une nouvelle consultation a été engagée.

Cinq entreprises ont été contactées :

Molla Jean-Marc domiciliée à Vaultx (74)

Avrillon Noël domiciliée à Rumilly (74)

Ambiance Décor domiciliée à Hauteville/Fier (74)

Giovinazzo Vincent SARL domiciliée à Hauteville/Fier (74)

Domingues Décoration Peinture domiciliée à Seynod (74)

La commission d'appel d'offres, réunie le vendredi 18 février, a étudié les propositions.

L'entreprise Giovinazzo Vincent n'a pas été retenue car sa proposition était incomplète.

Les entreprises Molla pour 11 866 € HT, Avrillon Noël pour

7 325 € HT, Ambiance Color pour 7 898,00 € HT et Domingues Décoration Peinture pour 5 270 € HT répondaient au cahier des charges.

La commission a retenu la proposition de l'entreprise Domingues Décoration Peinture comme l'offre la plus avantageuse techniquement et financièrement.

Il est proposé à l'Assemblée de :

annuler la délibération du 29 janvier 2010 portant attribution du marché de réfection des peintures de la salle communale à l'entreprise Bourqui

retenir la proposition de l'entreprise Domingues Décoration Peinture comme l'offre la plus avantageuse techniquement et financièrement, et de passer commande pour un montant de

5 270 € HT

s'engager à inscrire les crédits nécessaires à la dépense au budget primitif 2010, article 2313

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ANNULER la délibération du 29 janvier 2010 portant attribution du marché de réfection des peintures de la salle communale à l'entreprise Bourqui

- DE RETENIR proposition de l'entreprise Domingues Décoration Peinture comme l'offre la mieux disante techniquement et financièrement, et de passer commande pour un montant de 5 270 € HT

DE S'ENGAGER à inscrire les crédits nécessaires à la dépense au budget primitif 2010, article 2313

Les travaux se feront pendant les vacances scolaires de printemps en raison des activités qui occupent la salle pendant l'année scolaire.

Une réservation de la salle pour un anniversaire avait été faite. Elle devra être annulée. Un article devra être rajouté au règlement de location de la salle – la confirmation de la réservation est définitive sauf cas de force majeure qui pourrait annuler la réservation. La commission culture est chargée de revoir le règlement de la salle communale. Monsieur le Maire confirme l'annulation de la réservation du 24 avril et demande à essayer de proposer des solutions de repli. Yves Lamaison se propose de téléphoner aux communes avoisinantes.

Depuis le Conseil Municipal la réservation du 24 avril a été annulée par le demandeur. Une solution de repli lui a été proposée à Saint Eusèbe.

Devis parquet de la salle des fêtes

Monsieur Bouvier rappelle à l'Assemblée qu'au cours du conseil Municipal du 29 janvier 2010, les élus avaient décidé de refaire le sol de la salle des fêtes en parquet.

six entreprises ont été sollicitées et ont soumissionné :

Avrillon Ebénisterie domiciliée à Sillingy (74)

Ebénisterie Navet-boulou domiciliée à Saint-Jorioz (74)

C.Debroux domiciliée à Rumilly (74)

Arti-sols domiciliée à Epagny (74)

Domingues Décoration peinture domiciliée à Seynod (74)

Menuiserie Agencement Didier Jacquet domiciliée à Vaultx (74)

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 février 2010 pour étudier les propositions

Les entreprises Domingues Décoration et Navet-Boulou n'ont pas été retenues car elles proposaient du parquet flottant alors que les conditions posées par le Conseil Municipal étaient du parquet massif.

Les sociétés Debroux et Arti-sols proposaient un revêtement plastique

Seules les propositions faites par les entreprises Avrillon Ebénisterie pour 14 394 € HT et Menuiserie Agencement Didier Jacquet pour 12 500 € HT répondaient au cahier des charges.

La commission a retenu l'entreprise Menuiserie Agencement Didier Jacquet comme l'entreprise la plus avantageuse du point de vue technique et financier pour un montant de

12 500€ HT

La Menuiserie Jacquet propose de poser, à titre gratuit, un cadre pour recevoir un tapis et de ne pas enlever le revêtement plastique, ce qui réduirait la facture de 870 € HT.

Les travaux auront lieu du 12 au 26 juillet prochains. Si Monsieur Jacquet n'enlève pas le revêtement plastique, il engage sa responsabilité en cas de problème ultérieur.

Il est proposé à l'Assemblée :

de retenir l'entreprise Menuiserie Agencement Didier Jacquet comme l'entreprise la plus avantageuse du point de vue technique et financier, et passer commande pour un montant de 12 500€ HT

de s'engager à inscrire les crédits nécessaires à la dépense au budget primitif 2010, article 2313

Le Conseil, à l'unanimité DECIDE :

-DE RETENIR l'entreprise Menuiserie Agencement Didier Jacquet comme l'entreprise la plus avantageuse du point de vue technique et financier, et passer commande pour un montant de 12 500€ HT

Ce montant pourra être réduit de 870 € si l'entreprise Jacquet n'enlève pas le revêtement plastique

- DE S'ENGAGER à inscrire les crédits nécessaires à la dépense au budget primitif 2010, article 2313

menuiserie Jacquet pose d'un cadre en chêne pour recevoir un tapis 12 500 € contre 14 500 €

travaux du 12 au 26 juillet

Mise à disposition d'un local au comité des fêtes pour stockage d'un chapiteau

Monsieur le maire explique que le comité des fêtes veut acquérir des stands, et non pas un chapiteau. Il souhaite auparavant obtenir un local de rangement. 1 garage de l'école pourrait être mis à disposition. Toutefois, il faudrait refaire la porte qui ne ferme plus – le comité des fêtes voudrait bénéficier du local des pompiers et s'engagerait à monter une cloison pour partager la pièce. Monsieur Lamaison s'interroge sur la longueur des mâts, et signale que l'association Atout Mômes souhaiterait aussi bénéficier d'un local pour ranger le matériel du clsh. Ces mises à dispositions ne pourront, en raison de l'aménagement du chef-lieu être que temporaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de mise à disposition, par convention, d'un local pour une durée déterminée.

La liste des locaux disponibles sera étudiée au prochain conseil municipal

Statuts smdea

Monsieur le Maire explique que par courrier du 28 octobre 2009, le SMDEA a informé la commune de Vaulx de modifications à intervenir sur les statuts actuellement en vigueur et nous demandent de les approuver.

Ces modifications portent essentiellement sur la mise en place d'un système de contributions permettant de participer aux frais de fonctionnement de la structure, qui étaient supportés en totalité sur le Budget Départemental depuis 30 ans (voir article 8 du projet de statuts).

A titre indicatif, la participation de la commune de Vaulx serait de 152.40 € par compétence.

Chaque collectivité (commune et EPCI adhérente au SMDEA) doit se prononcer sur l'adoption de ces statuts pour une prise d'effet au 1er janvier 2010.

Monsieur le Maire précise que le SMDEA est le plus gros financeur des projets d'eau et d'assainissement. La modification des statuts coûterait à la commune en 2010 152,40 € par compétence et 0.005 € par euro financé. Il s'agit d'une nouvelle contribution.

Il est proposé à l'assemblée

d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement tels qu'ils sont présentés en annexe.

Le Conseil Municipal, DECIDE :

Avec Deux vote contre (Yves LAMAISON, Nathalie DEMETZ) Huit abstentions (Olivier MARMOUX, René DUCORPS, Béatrice POUJOL, Patrick CHALOT, Philippe HELF, Axel MINEUR, Emmanuelle JENSEN-ROUGERIE, Evelyne DEPLANTE, Quatre voix pour

DE NE PAS APPROUVER les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement tels qu'ils sont présentés

– Questions diverses

Carte scolaire : dernières informations

Le Conseil Général a confirmé que les collégiens de Vaulx dépendront du collège public de Poisy – Un double service de transport sera organisé pour les élèves collégiens au collège du clergeon qui bénéficieront de

dérogrations pour rester à Rumilly. La carte scolaire des collèges privés n'est pas modifiée, les élèves scolarisés au collège de Demotz seront donc pris en charge au niveau des transports scolaires comme cela se faisait les années précédentes.

Le Conseil Général demande à la commune de fournir la répartition des élèves entre Demotz, Clergeon et Poisy. Une réunion publique est organisée le mercredi 3 mars pour informer les personnes et recueillir les réponses aux questionnaires qui ont été distribués.

Débat sur les conséquences d'une carte scolaire éclatée.

Monsieur le Maire rappelle sa position : il souhaite préserver l'unité, mais il précise qu'il ne s'agit pas d'une situation définitive. Le rôle de la commune, dans ce dossier, n'est pas décideur ; la commune doit défendre au mieux le dossier et faire remonter les questions des usagers au Conseil Général.

Monsieur Lamaison regrette un manque d'information sur les activités péri-scolaires : est-ce que les jeunes qui auront des activités péri-scolaires à Poisy bénéficieront du même tarif que les jeunes qui relèvent de l'agglomération annécienne.

Monsieur le Maire précise que deux services de car seraient organisés le soir au retour de Rumilly: un pour le lycée, un pour le collège.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de diffuser cette information à toutes les personnes susceptibles d'être concernées par ce dossier.

Bilan de la distribution des paniers garnis chez les personnes âgées de la commune n'ayant pas pu se déplacer au repas des aînés

Les élus ont rendu visite à 17 personnes de plus de 80 ans et leur ont distribué des paniers garnis préparés par Savoie volaille comprenant du fromage, des fruits, une terrine et du vin –

Les personnes, bien qu'entourées par la famille, ont apprécié le geste. Ce sont des visites à renouveler.

Gestion de la salle des fêtes : incident du week-end du 20 et 21 février

Une personne extérieure à la commune a loué la salle pour, officiellement, fêter une naissance et un anniversaire. La journée du samedi s'est bien déroulée pour dériver, le soir, en rêve partie.

Les personnes étaient fortement alcoolisées, des chiens divaguaient, la salle a été détériorée -

Il y a eu des débordements. C'est un avertissement fort. La commune n'a pas de moyens de sécurité, pas de gardien pour préserver la tranquillité du village -

Lorsqu'il s'agit de personnes extérieures à la commune, il n'y a aucun moyen de contrôle. La responsabilité du maire est engagée si des problèmes de sécurité sont engendrés.

Il faut envisager de mieux cadrer la location de la salle : préciser les mesures de sécurité et les horaires d'utilisation, augmenter la caution .

Pour ce qui concerne les jeunes de la commune, il serait préférable que les parents fassent la réservation .

L'opportunité de location aux extérieurs sera décidée au cours du conseil prochain -

En attendant, les demandes extérieures seront suspendues.

Recensement de la population : bilan

Il y aurait à Vaulx 835 résidents permanents- il reste à revoir le classement de logements en « vacant » ou « résidence secondaire » -

Bilan financier :

Dotations accordées par l'Etat : 1 726 €

Rémunération agents recenseurs :

Jacquet Jean-Pierre : salaire net 759.53 € + charges sociales : 305.56 €

Vallet Florian : salaire net 609.40 € + charges sociales : 229.03 €

Gallet Sylvie : salaire net 92.31 € + charges sociales : 41.51 €

Total rémunération recensement : 2 037.34 €

Reste à la charge de la commune : 311.34 €

location de l'appartement vacant

Une commission d'attribution de logement est créée : Olivier MARMOUX -Fabrice PERRISSOUD- Laurent BOUVIER- Béatrice POUJOL

Elle est chargée d'étudier les dossiers déposés et d'attribuer le logement

Intercommunalité : conseil communautaire – vote sur la prise de compétence assainissement

Monsieur le Maire rappelle que pour lui, les délégués à la C3R expriment la voix du conseil municipal le Président de la C3R a été reçu à Vaulx . Un discours transparent était attendu mais il s'est contenté de présenter le diaporama . Les élus de Vaulx ont exprimé leur peur de coûts mal maîtrisés et la mise en place de délégations de service public (véolia ou autres).

Monsieur le Maire reconnaît l'intérêt communautaire : la gestion collective de l'assainissement est intéressante, elle permet d'avoir une vision plus large de la problématique. Mais il regrette qu'aucun élément n'ait été apporté à ce jour sur le mode de gestion futur.

Monsieur le maire souhaite que des projets soient mis en commun au sein de la C3R – a plusieurs on est plus fort . Ainsi, le dossier assainissement de Vaulx a été appuyé par les conseillers généraux, les subventions attendues au niveau du SMDEA devraient être attribuées. Le dossier du transport scolaire a été soutenu par les élus et la commune a pu être entendue par le Conseil Général-

Par ailleurs, vu son engagement au sein de la C3R et sa conviction qu'une gestion collective devrait être plus efficace, Monsieur le Maire s'interroge sur la lisibilité de son vote si celui-ci devait être représentatif de l'avis majoritaire du conseil.

Monsieur Bouvier explique qu'un projet communautaire est, pour lui, un projet commun qui amène des avantages à toutes les communes. Or, à la date d'aujourd'hui, il considère que le projet n'est pas lisible et pas aussi clair que ce qui se fait dans la commune. De plus, en commission, les communes ne sont pas écoutées . Il refuse de voter le transfert de l'assainissement dans les conditions actuelles. Monsieur Ravoire informe l'assemblée que Rumilly n'avait pas donné les informations nécessaires à l'étude sur le transfert de la compétence assainissement.

prochaine séance 26 mars 20H30

dates à retenir :

élections régionales les 14 et 21 mars : tableau des permanences

Laurent Bouvier sera absent le 14 remplacé par M. le Maire

Chantal Curty-Marchand souhaiterait le 14 de 10 à 12 h et le 21 de 14h à 16h

Evelyne Deplante de 10h à 12h

Patrick le matin de préférence

Levée de séance
24H00